

en Chine et en Union soviétique avait augmenté la tension qui régnait dans le monde. Ils ont réitéré leur conviction selon laquelle il demeure essentiel pour le Pacte de maintenir et de renforcer sa cohésion. Les ministres ont également examiné la situation qui régnait dans diverses régions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Ils ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portaient à la stabilité de ces secteurs pour le bien-être socio-économique des peuples en jeu.

Au cours de leurs entretiens sur l'état actuel et futur du Pacte atlantique, les ministres ont souligné l'importance de renforcer et d'approfondir leurs consultations politiques. Prenant acte des problèmes que l'OTAN pourrait avoir à résoudre au cours des années à venir, ils ont invité le Conseil en session permanente à étudier l'état de l'OTAN et les objectifs communément acceptés, et à tenir les ministres au courant.

Les ministres ont exprimé leur conviction à l'effet que le Pacte atlantique avait, dans le passé, sauvé la paix et préservé la liberté de l'Ouest, en raison de l'unité des signataires du Pacte et de la disponibilité de leurs forces militaires. Seul un désarmement général et complet, garanti par un contrôle international, pourrait éviter aux membres du Pacte d'être soumis à de plus fortes pressions si la position défensive des alliés connaissait le moindre fléchissement. Les ministres ont donc insisté sur l'importance de maintenir la cohésion des États membres tant dans le domaine stratégique que dans le secteur politique. Les ministres ont également examiné les questions relatives au Pacte dans le champ des armes classiques et nucléaires. Un échange de vues très poussées a eu lieu à ce propos, et les participants se proposent bien de poursuivre de tels entretiens. Les ministres ont de nouveau fait état de l'importance qu'ils attachent aux études touchant les questions connexes de la stratégie, des forces nécessaires et des ressources disponibles. Ils ont ensuite chargé le Conseil en session permanente de poursuivre ces études, mises en train à Ottawa lors de la réunion de mai 1963, et de solliciter à cette fin le concours des autorités militaires de l'OTAN.

Pour ce qui est des relations gréco-turques, les ministres ont pris connaissance d'un rapport du secrétaire général sur le «rôle d'observateur» conféré à son prédécesseur à La Haye en mai 1964. Ils reconnaissent qu'il y a lieu de poursuivre l'exécution d'un tel rôle, afin d'améliorer ces relations et de défendre les intérêts solidaires des membres du Pacte. Ils ont réaffirmé leur volonté de saisir la moindre occasion susceptible de réduire la tension et d'apporter une solution pacifique, équitable et librement consentie au problème de Chypre, souscrivant également aux initiatives des Nations Unies et du médiateur.

**Contributions du Canada à l'OTAN.**—L'adhésion à l'OTAN a continué en 1964 d'être l'une des pierres d'assise de la politique étrangère du Canada. La contribution du Canada à la puissance militaire de l'Alliance consiste dans le maintien en Europe d'une brigade d'armée et d'une division aérienne et dans le maintien de forces d'appui au Canada, y compris un bataillon affecté à la Réserve mobile du Commandement allié en Europe. Une importante force navale a été mise à la disposition du Commandant suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT) en vue de la défense de la région Canada—États-Unis en cas d'urgence; en outre le Canada participe avec les États-Unis à la défense du continent nord-américain dans le cadre du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Depuis 1950, le Canada a fourni une aide mutuelle d'une valeur d'environ 1,800 millions de dollars aux membres européens de l'OTAN. L'exécution de ce programme d'aide, qui comporte des contributions à l'infrastructure et aux frais militaires, des cessions de matériel à d'autres pays membres et la formation au Canada d'équipages aériens pour les forces de l'OTAN, s'est poursuivie pendant toute l'année 1964. L'ampleur du programme, toutefois, a diminué, du fait de la transformation des conditions et des moyens croissants dont disposent les pays européens pour répondre eux-mêmes aux besoins de leur défense.